



CONCESSION de TERRAIN dans le Cimetière Communal

N°d'ordre : 246

Le Maire de la commune de Camoël,

Vu la demande présentée par :

Madame PIEDNOIR Anne-Marie née VILAIN

domiciliée : **Place Raoul Follereau PARIS (75010)**

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le Cimetière Communal à l'effet d'y fonder la sépulture **particulière de sa famille**

A R R E T E

Rang K

Emplacement 6

Article 1er – il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :

- une concession pour une durée **de 30 années**
 - à compter du **5 décembre 2024 (4 décembre 2054)**
- de 4,00 m² superficiels.**

Article 2 – La concession est accordée à titre de
- **concession nouvelle**

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme totale de :
- **six cent trente euros**

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

L'acquéreur,

Fait à Paris le 9 décembre 2024
Mme Anne-Marie Piednoir

M. R. Piednoir

Fait en Mairie, le 5 décembre 2024

Le Maire,

Bernard LE GUEN

Exemplaire destiné au(x) :

- Titulaire de la concession
- Receveur Municipal
- Archives de la Commune



Payez contre ce chèque en euros non endossable
sauf au profit d'un établissement de crédit ou assimilé

six cent trente euros

à

Treſor Public

€ 630,00

N° de compte :

2045167N020

Payable en France :

CENTRE DE PARIS (75)

SERVICE CLIENT 675

À Paris

LE 9/12/2024

SIGNATURE

Tél : 3639

Chèque N° 24 4690001 B

MME PIEDNOIR ANNE-MARIE
18 PLACE RAOUL FOLLEREAU
75010 PARIS

A.N. Piednoir (19)

